



**Compte rendu de la CAPL C du 14 juin 2012 :
appels de notation (filière fiscale)**

En préalable à l'examen des dossiers, la délégation CGT a lu une déclaration liminaire (cf. verso) faisant état du positionnement de la CGT dans le contexte du changement d'interlocuteurs et plus particulièrement en matière de notation.

La CGT finances publiques a également déploré que contrairement à ce qui était prévu pour l'année 2012, l'administration locale ait fait le choix de ne pas traiter les appels de note des deux filières au sein d'une même CAP.

La CAPL avait à examiner 10 demandes de révision de notation ; 9 portaient sur le relèvement de la note chiffrée (dont 5 demandaient aussi une modification de l'appréciation générale) et un seul sur l'appréciation générale.

Une baisse de note à -0.02 et une note d'alerte à -0.01 demandaient le retour à la note pivot. Les sept collègues notés à la note pivot demandaient un relèvement : 6 à $+0.02$ et un à $+0.06$.

La direction avait mis en réserve huit $+0.02$ pour les échelons variables et, trois $+0.02$ pour les échelons terminaux. La direction avait cette année encore décidé de ne pas utiliser la possibilité de constituer une réserve de $+0,06$.

Cela signifie que la demande de $+0.06$ ne pouvait être satisfaite en CAPL faute de réserve. L'obtention d'un $+0.06$ nécessitera de procéder à un recours en CAP Nationale qui agira cette année pour les deux filières comme une CAP d'appel de plein exercice.

Les élus CGT sont intervenus sur tous les dossiers qui leur étaient confiés et ont voté pour toutes les demandes présentées par les agents.

Sur les 6 demandes de modifications de l'appréciation générale, l'administration n'a accepté qu'une modification partielle sur un dossier.

Sur les neuf dossiers demandant la révision de la note chiffrée, seulement trois $+0,02$ ont été attribués.

Nous estimons que l'administration avait les moyens de satisfaire un plus grand nombre de dossiers (cf réserves constituées) au vu de la qualité du travail fourni par les collègues et ce dans un contexte de suppressions massives d'emplois à la DGFIP (+ de 25000 en 10 ans et non remplacement de 2 fonctionnaires sur 3 dans notre administration).

Plus grave encore, elle a fait le choix malgré les zones d'ombres qui existaient dans leur dossier de ne pas ramener à la note pivot les deux collègues subissant une baisse de note et une note d'alerte.

Les élus et experts de la CGT-FINANCES PUBLIQUES
Stéphane LE GOFF Gérald KLEIN Hervé LE GOAS Sébastien WEBER

Compte rendu de la CAPL C du 14 juin 2012 : Révision de notation
Déclaration liminaire des élus
CGT Finances Publiques

En France, le 6 mai dernier, une majorité de citoyens a décidé de mettre fin à l'entreprise de destruction sociale, de division et de discrimination menée par le précédent président de la République et son gouvernement.

A la DGFIP, sur le plan national comme au plan local, la CGT réitère auprès des nouveaux interlocuteurs son exigence d'arrêt des réformes, d'établissement d'un réel bilan contradictoire sur la fusion et d'ouverture immédiate des négociations sur l'ensemble des contentieux revendicatifs.

Des mesures concrètes sont à prendre immédiatement :

- Arrêt des suppressions d'emplois et comblement des postes vacants,
- Arrêt des licenciements et plan de titularisation des personnels non titulaires,
- Revalorisation du point d'indice,
- Suppression du jour de carence,
- Accès automatique au 8ème échelon de la catégorie C,
- Abrogation de l'amendement Lamassoure portant atteinte au droit de grève,
- Abandon de la Prime de fonction et de résultats et de la réforme sur l'évaluation,
- Abandon du projet de corps interministériel des informaticiens.

En matière de notation, la CGT Finances Publiques rappelle son opposition à tout système d'évaluation/notation tel que mis en place par le décret du 29 avril 2002, encore aggravé par le décret du 17 septembre 2007. La CGT revendique un système de notation basé sur des critères objectifs permettant une réelle reconnaissance de la valeur professionnelle exercée dans un contexte défini. Elle revendique une notation de carrière reposant sur une note chiffrée et une appréciation littérale.

L'appréciation de la valeur professionnelle d'un agent doit être reconnue de manière individuelle et non sur des critères de comparaison avec d'autres collègues, elle ne doit pas être conditionnée par des objectifs. La reconnaissance de l'engagement des agents dans le plein accomplissement des missions de service public doit être réelle et ne pas être freinée pour des raisons budgétaires au travers du contingentement des variations de notes. La CGT exige la suppression de ce contingentement.

Par ailleurs, la CGT s'oppose à toutes les formes de rémunération liées au mérite et/ou à l'évaluation, à l'instar de ce que l'administration propose avec la PFR.